

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 mars 2009, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivalent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1  
Antonio Fortier, district 2  
Gilbert Thomassin, district 4  
Harmel L'Écuyer, district 5  
Raphaël Brassard, district 6**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

**049-09      Ouverture de la séance ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

**050-09      Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes des mois de février 2009
4. Vacance au poste de conseiller du district 3
5. Nomination d'un maire suppléant
6. **Période de questions**
7. Élection partielle
8. Avis de motion – règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe incendie, d'un véhicule utilitaire à la sécurité publique et d'un véhicule de déneigement de trottoirs
9. Octroi de contrat à la firme *Tecsult inc.* – Mise aux normes du poste de pompage sur la rue de l'Aqueduc
10. Octroi de contrat à la firme *Tecsult inc.* – Plans, devis, étude environnementale et demandes de certificats d'autorisation pour la nouvelle passerelle au-dessus de la rivière Richelieu
11. Octroi de mandat à la firme *Tecsult inc.* – Préparation des plans et devis pour l'aménagement d'un puits (SBL-4) pour l'approvisionnement en eau potable
12. Octroi de mandat à la firme *BPR inc.* – Mise à jour de l'analyse des réseaux pour les développements domiciliaires du secteur nord (entre les rues Bellevue et Richelieu)
13. Octroi de contrat à *Larochelle Équipement Inc.* pour la fourniture d'une boîte quatre saisons pour le camion Freight 1997 et emprunt au fonds de roulement
14. Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 4 du Domaine Bellevue
15. Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 2-D de la Montagne des Eaux Claires

16. Fête de la pêche et Fête Nationale – Autorisation de signature
17. Financement des règlements n<sup>os</sup> 504-06, 521-06, 555-08 et 565-08 – Adjudication
18. Financement des règlements n<sup>os</sup> 504-06, 521-06, 555-08 et 565-08 - Concordance et courte échéance
19. Dérogation mineure de Monsieur Stéphane Côté – 47, rue des Deux-Rapides
20. Dérogation mineure de Madame Mélanie de Beaumont – 244, avenue Sainte-Brigitte
21. Dérogation mineure de Monsieur Martin Perreault – 211, chemin du Moulin
22. Dérogation mineure de Monsieur Alexandre Lefrançois – 300, avenue Sainte-Brigitte
23. Nomination d'un conseiller siégeant sur le CCU
24. Nomination d'un conseiller siégeant sur le conseil d'administration de l'organisme Le Trèfle d'Or
25. Mandat au directeur général et secrétaire-trésorier – préparation d'une entente regroupant les conditions de travail des employés cadres
26. Ouverture de postes - responsable des premiers répondants et responsable de la prévention incendie, et nomination de Monsieur Guillaume Bédard
27. Nomination de Madame Caroline Parent au poste de coordonnatrice à la programmation
28. Ouvertures de postes – secrétaire-réceptionniste et agents de soutien administratif
29. Octroi du statut de cadre au poste d'adjoint à la direction générale
30. Ouverture d'un poste de contremaître au Service des travaux publics – statut de cadre
31. Embauche de Monsieur Michaël Vallée au poste d'opérateur-journalier – statut d'employé régulier
32. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**Affaires nouvelles :**

33. Motion de remerciement à Monsieur Georges-Aimé Mercier

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**051-09 Adoption des comptes du mois de février 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :**

**QUE** le bordereau numéro 2009-02 de février 2009 au montant de 545 680.70 \$ soit accepté et payé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**052-09 Vacance au poste de conseiller du district 3**

Tel que prévu par l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier avise les membres du conseil municipal que suite au décès de M. Yvon Hudon, le poste de conseiller du district 3 est vacant.

**053-09 Nomination d'un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le conseiller Yvon Hudon était maire suppléant depuis mai 2007;

**CONSIDÉRANT** le décès du conseiller Monsieur Yvon Hudon en février 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil procède à la nomination de Monsieur Harmel L'Écuyer, conseiller du district 5, à titre de conseiller municipal et de maire suppléant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**054-09** **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

**055-09** **Élection partielle – poste vacant pour le district 3**

**ATTENDU** la vacance au poste de conseiller du district 3;

**ATTENDU** l'article 334 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :**

**DE** ne pas procéder à une élection partielle à ce poste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**056-09** **Avis de motion – règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe incendie, d'un véhicule utilitaire à la sécurité publique et d'un véhicule de déneigement de trottoirs**

**M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS** donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe incendie, d'un véhicule de la sécurité publique et d'un véhicule de déneigement de trottoirs.

**057-09** **Octroi de mandat à la firme *Tecsult inc.* – Mise aux normes du poste de pompage sur la rue de l'Aqueduc**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service n° 0617650-0330 datée du 9 février 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**QUE** soit mandatée la firme *Tecsult inc.* afin de procéder à la mise aux normes du poste de pompage sur la rue de l'Aqueduc pour la somme maximale de 8 900 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**058-09** **Octroi de mandat à la firme *Tecsult inc.* – Plans, devis, étude environnementale et demandes de certificats d'autorisation pour la nouvelle passerelle au-dessus de la rivière Richelieu**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service n° 0617650-0350 datée du 19 février 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**QUE** soit mandatée la firme *Tecsult inc.* afin de procéder à la préparation des plans et devis, à l'étude environnementale et aux demandes de certificats d'autorisation pour la nouvelle passerelle au-dessus de la rivière Richelieu, pour la somme maximale de 15 400 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**059-09 Octroi de mandat à la firme *Tecsult inc.* – Préparation des plans et devis pour l'aménagement d'un puits (SBL-4) pour l'approvisionnement en eau potable**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service n° 0617650-0360 datée du 27 février 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :**

**QUE** soit mandatée la firme *Tecsult inc.* afin de procéder à la préparation des plans et devis pour l'aménagement d'un puits (SBL-4) pour l'approvisionnement en eau potable, pour la somme maximale de 22 000 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**060-09 Octroi de mandat à la firme *BPR inc.* – Mise à jour de l'analyse des réseaux pour les développements domiciliaires du secteur nord (entre les rues Bellevue et Richelieu)**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service n° Q221-07-01 A datée du 6 mars 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**QUE** soit mandatée la firme *BPR inc.* afin de procéder à la mise à jour de l'analyse des réseaux du secteur nord des développements domiciliaires compris entre la rue Richelieu et la rue Bellevue, pour la somme maximale de 5 500 \$ (avant les taxes applicables).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**061-09 Octroi de contrat à *Larochelle Équipement inc.* pour la fourniture d'une boîte quatre saisons pour le camion Freight 1997 et emprunt au fonds de roulement**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise *Larochelle Équipement inc.*, portant le n° DF09081REV1, datée du 2 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise *Plamondon Camquip Ltee*, portant le n° 8416, datée du 5 mars 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :**

**QU'** un contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Larochelle Équipement inc.*, pour la fourniture d'une boîte quatre saisons pour le camion

Freight 1997, pour un montant n'excédant pas 24 670 \$ (avant les taxes applicables).

**QUE** ce conseil emprunte au fonds de roulement un montant de 27 000 \$, **remboursable sur trois (3) années**, à compter de l'année 2010.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**062-09 Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 4 du Domaine Bellevue**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 036-09.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 4 du Domaine Bellevue.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**063-09 Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 2-D de la Montagne des Eaux Claires**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 037-09.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 2-D de la Montagne des Eaux Claires.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**064-09 Fête de la pêche et Fête Nationale – Autorisation de signature**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :**

**QUE** mesdames Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire et Mélanie Laroche, directrice des loisirs soient autorisées à signer les documents relatifs à la Fête de la Pêche et à la Fête Nationale 2009.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**065-09 Financement des règlements n<sup>os</sup> 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06 – Adjudication**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 724 000 \$ par **billets** en vertu des règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06, au prix de 4,13 % échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

62 900 \$	4,13 %	17 mars 2010
66 000 \$	4,13 %	17 mars 2011
69 200 \$	4,13 %	17 mars 2012
72 800 \$	4,13 %	17 mars 2013

1 453 100 \$	4,13 %	17 mars 2014
--------------	--------	--------------

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**066-09 Financement des règlements n<sup>os</sup> 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06 – Concordance et courte échéance**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite emprunter par billets un montant de 1 724 000 \$ :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
521-06	190 000
555-08	301 000
565-08	233 000
504-06	1 000 000

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'** un emprunt par billets au montant de 1 724 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 17 mars 2009;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	62 900 \$
2011	66 000 \$
2012	69 200 \$
2013	72 800 \$
2014	76 300 \$
2014	1 376 800 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mars 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 521-06, 555-08, 565-08 et 504-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**067-09**      **Dérogation mineure de Monsieur Stéphane Côté – 47, rue des Deux-Rapides**

**CONSIDÉRANT**      que Monsieur Côté a fait une demande de dérogation mineure afin qu'il puisse reconstruire un cabanon à une distance de 2 mètres d'un ruisseau alors que la réglementation applicable autorise la construction d'un cabanon à une distance de 5 mètres d'un cours d'eau. De plus, le cabanon serait également situé en cour avant à une distance de 2 mètres de la rue au lieu de 30 mètres;

**CONSIDÉRANT**      que lors de sa réunion du 24 février dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Monsieur Côté et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**D'**                      accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser la construction d'un cabanon à 2 mètres au lieu de 5 mètres d'un cours d'eau suivant les dispositions des articles 14.3.2 du règlement de zonage n° 455-04 et ayant pour effet d'autoriser la construction de ce cabanon à 2 mètres au lieu de 30 mètres de la limite avant du cours d'eau suivant les dispositions de l'article 5.2.3 du même règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**068-09**      **Dérogation mineure de Madame Mélanie de Beaumont – 244, avenue Sainte-Brigitte**

**CONSIDÉRANT**      que Madame de Beaumont a fait une demande de dérogation mineure afin qu'elle puisse aménager un paddock d'entraînement à une distance de 1 mètre de la limite latérale de son terrain alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 10 mètres des limites latérales. De plus, elle désire construire un abri à fumier à 40 mètres des propriétés voisines au lieu de 100 mètres et à 10 mètres de la limite arrière au lieu de 15 mètres suivant les dispositions de l'article 3.34 du règlement de zonage n° 455-04;

**CONSIDÉRANT**      que lors de sa réunion du 24 février dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Madame de Beaumont et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**D'**                      accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser la construction d'un paddock à une distance de 1 mètre de la limite latérale au lieu de 10 mètres et d'autoriser la construction d'un abri à fumier localisé à 40 mètres des propriétés voisines au lieu de 100 mètres et localisé à 10 mètres de la limite arrière au lieu de 15 mètres suivant les dispositions de l'article 3.34 du règlement de zonage n° 455-04.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**069-09**      **Dérogation mineure de Monsieur Martin Perreault – 211, chemin du Moulin**

**CONSIDÉRANT**      que Monsieur Perreault a fait une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'emplacement de sa résidence principale située à 1, 61 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 2 mètres prescrit par la réglementation;

**CONSIDÉRANT**      que lors de sa réunion du 24 février dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Monsieur Perreault et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**D'**                      accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale d'une résidence de 1, 50 mètres au lieu de 2 mètres suivant les dispositions de l'article 4.5.1 du règlement de zonage n° 455-04.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**070-09**      **Dérogation mineure de Monsieur Alexandre Lefrançois – 300, avenue Sainte-Brigitte**

**CONSIDÉRANT**      que Monsieur Lefrançois a fait une demande de dérogation mineure afin qu'il puisse agrandir sa résidence à une distance de 3, 25 mètres de la limite avant au lieu de 7, 62 mètres suivant les dispositions de l'article 4.5.1 du règlement de zonage n° 455-04;

**CONSIDÉRANT**      que lors de sa réunion du 24 février dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Monsieur Lefrançois et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :**

**D'**                      accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser l'agrandissement projeté d'une résidence à une distance de 3, 25 mètres de la limite avant au lieu de 7, 62 mètres suivant les dispositions des articles 4.5.1 du règlement de zonage n° 455-04.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**071-09**      **Nomination d'un conseiller siéant sur le CCU**

**CONSIDÉRANT**      que Monsieur le conseiller Yvon Hudon siégeait sur le Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT**      le décès du conseiller Monsieur Yvon Hudon en

février 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil procède à la nomination de Monsieur Raphaël Brassard, conseiller du district 6, à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**072-09 Nomination d'un conseiller siégeant sur le conseil d'administration de l'organisme Le Trèfle d'Or**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le conseiller Yvon Hudon siégeait sur le conseil d'administration de l'organisme Le Trèfle d'Or;

**CONSIDÉRANT** le décès du conseiller Monsieur Yvon Hudon en février 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil procède à la nomination de Monsieur Raphaël Brassard, conseiller du district 6, à représenter la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval sur le siège du conseil d'administration de l'organisme Le Trèfle d'Or.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**073-09 Mandat au directeur général et secrétaire-trésorier – préparation d'une entente regroupant les conditions de travail des employés cadres**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

**DE** mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer une entente regroupant les conditions de travail des employés cadres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**074-09 Ouverture de postes - responsable des premiers répondants et responsable de la prévention incendie, et nomination de Monsieur Guillaume Bédard au poste de responsable de la prévention incendie**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

**D'** ouvrir le poste de responsable des premiers répondants – membre exécutif des pompiers et premiers répondants;

**D'** ouvrir le poste de responsable de la prévention incendie – membre exécutif des pompiers et des premiers répondants;

**DE** procéder à la nomination de Monsieur Guillaume Bédard au poste de responsable de la prévention incendie, membre exécutif des pompiers et premiers répondants, selon les besoins de l'administration, et que sa rémunération soit déterminée en fonction de la grille salariale de l'exécutif des pompiers à temps partiel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**075-09      Nomination de Madame Caroline Parent au poste de coordonnatrice à la programmation**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**DE**            procéder à la nomination de Madame Caroline Parent au poste de coordonnatrice à la programmation, à titre d'employée régulière, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois, et ce depuis le 8 décembre 2008, selon les dispositions du manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**076-09      Ouvertures de postes – secrétaire-réceptionniste et agents de soutien administratif**

**CONSIDÉRANT**        la restructuration des services administratifs.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**D'**            ouvrir le poste de secrétaire-réceptionniste;

**D'**            ouvrir trois postes d'agent de soutien administratif;

**DE**            procéder à la nomination de Madame Marie-Josée Gagné au poste d'agente de soutien administratif, à titre d'employée régulière, à temps complet, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables;

**DE**            mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer une grille salariale pour le poste d'agent de soutien administratif.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**077-09      Octroi du statut de cadre au poste d'adjoint à la direction générale**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**D'**            octroyer le statut d'employé cadre au poste d'adjoint à la direction générale;

**D'**            octroyer à ce poste les mêmes conditions que celles accordées au poste de greffier adjoint, à l'exception de la grille salariale;

**DE**            mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer une nouvelle grille salariale pour ce poste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**078-09      Ouverture d'un poste de contremaître au Service des travaux publics – statut de cadre**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN  
ET RÉSOLU :**

D' ouvrir le poste de contremaître au Service des travaux publics au statut d'employé cadre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**079-09 Embauche de Monsieur Michaël Vallée au poste d'opérateur-journalier – statut d'employé régulier**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

D' embaucher Monsieur Michaël Vallée au poste d'opérateur-journalier, à titre d'employé régulier, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Affaires nouvelles :**

**080-09 Motion de remerciement à Monsieur Georges-Aimé Mercier**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

D' une motion de remerciements soit adressée à Monsieur Georges-Aimé Mercier, pour ces trente-trois années de service à titre d'employé pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**081-09 Levée ou ajournement de la séance ordinaire**

**IL EST PROPOSÉ, À 20 H 40, PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

DE lever la séance ordinaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**PIERRE VALLÉE**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**GAÉTAN BUSSIÈRES**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier